

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-1697/SG/FP autorisant un infirmier diplômé d'Etat du corps territorial de la Santé publique à effectuer un stage de perfectionnement en métropole

n° 74-1697/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
9 octobre 1974

Numéro JO  
n° 22 du 25/11/1974

Date du numéro  
25 novembre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Houmed Maki Arbahim, infirmier diplômé d'Etat de 2e classe, 2e échelon du corps territorial de la Santé publique, en service au dispensaire de Tadjourah (Ministère de la Santé publique), est autorisé à suivre un stage de formation professionnelle en radiothérapie à l'école de spécialisation du service de Santé de l'armée de terre et. Institut de pathologie exotique Le Phare, à Marseille.

#### Art. 2

— Une réquisition de passage par voie aérienne en classe économique Djifouti-Marseille, sera délivrée à M. Houmed Meki Arbahim qui est invité à se rendre dans les meilleurs délais au lieu de son stage.